

Retraités et Actifs

Par M. Claude BERGER, Président de la
SNAE

Alors que l'on parle beaucoup de l'emploi des seniors dans les débats, les agriculteurs à la retraite ou proche de l'être ne se sentent que peu concernés !

Plusieurs raisons justifient cet état de fait. Le travail dans le monde agricole a toujours été "vécu" comme une culture, voire même une obligation et la retraite n'efface pas ces décennies à semer, planter, tailler, récolter.

Beaucoup de retraités ont encore une activité voire même des responsabilités sur l'exploitation qu'ils ont transmise. C'est particulièrement vrai quand la succession est familiale et que le lieu d'habitation reste à proximité.

Alimenter les jeunes veaux, assurer la surveillance des troupeaux dans les prés, veiller au bon fonctionnement d'un réseau d'irrigation, participer aux récoltes, vendanger, cueillir, sont les « coups de mains » habituels réalisés par les retraités. Parfois ces "coups de main" semblent indispensables à la survie économique et sociale de l'exploitation. Parfois aussi certains agriculteurs préfèrent continuer leur activité même au-delà de 60 ans. Evoquant la faiblesse des retraites agricoles, ils justifient que leur revenu, notamment pour ceux qui font de la vente directe, est plus important et que pour eux, c'est aussi conserver leurs relations, leurs habitudes qui ont jalonné leur vie depuis plusieurs années. C'est pour cela que sur bon nombre de marchés de détail, les seniors sont encore très présents, provoquant quelquefois des réactions des actifs qui contestent notre présence.

Une part de l'économie régionale repose sur cet état de fait et le travail des seniors en agriculture est une réalité.

La situation est tout autre pour un ouvrier d'usine ou employé de bureau, qui à 60 ans, voir même à 57 - 58 ans cesse toute activité et se retrouve dans sa maison ou son appartement. Ces passages subits à l'inactivité ne sont pas toujours bien vécus.

Les retraites agricoles restent les plus modestes malgré les améliorations obtenues depuis 10 ans.

Si nous souhaitons que les anciens exploitants jeunes ou plus vieux retraités ne se sentent pas obligés de continuer à travailler notre combat doit continuer. Ce combat, comme nous l'avons réaffirmé aux préfets de nos départements et à l'occasion des manifestations de Dijon et de Clermont-Ferrand, doit en priorité et rapidement apporter des améliorations sensibles aux situations très précaires qui existent dans tous les départements notamment les conjointes d'exploitants, et également les veuves qui malheureusement constituent ces "poches de pauvreté" dénoncées par le Président Sarkozy.

Au nom de la Solidarité Nationale et intergénérationnelle, nous en appelons au gouvernement qui, dans la réforme générale des retraites, doit décider des mesures appropriées à ces situations.

Les retraités agricoles restent actifs en agriculture et dans la société rurale. Ils sont, et doivent rester des acteurs indispensables à la société toute entière et à l'équilibre de la vie sociale et familiale.